

RAPPORT DU CAPES INTERNE ET DU CAER D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE 2009

La session 2009 des concours du CAPES interne et du CAER, s'est déroulée dans une certaine continuité par rapport à la session précédente, le jury de 47 membres a été peu renouvelé. Le nombre de postes au CAPES interne est resté stable (60 comme en 2008), pour le CAER, il était en légère diminution (115 en 2009 contre 130 en 2008).

La principale modification concernait l'accueil de l'oral qui a été organisé au lycée Pierre d'Ailly de Compiègne. Les conditions de travail ont été excellentes grâce à l'attention quotidienne du proviseur et de l'agent comptable. Les appariteurs qui ont assuré l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales, par leur rigueur et leur courtoisie, ont constitué, comme les années précédentes, des éléments importants de réussite. Les services de la DIEC d'Amiens ont aussi mis tout en œuvre pour que l'ensemble des épreuves soient parfaitement organisées. Qu'ils en soient tous ici vivement remerciés !

Le jury a travaillé dans un esprit de grande convivialité avec le souci permanent de l'équité vis-à-vis des candidats que ce soit dans l'élaboration des sujets d'écrit comme lors de la correction des copies et des interrogations orales. Les phases d'harmonisation entre les binômes de correcteurs de l'écrit et les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Le profil des candidats est diversifié, les examinateurs ont su conduire les entretiens de manière efficace en tenant compte de la spécificité de chacun, demandant aux candidats qui avaient déjà enseigné de s'appuyer sur leur expérience, à ceux qui n'avaient pas cette expérience de se projeter dans des situations d'enseignement. Tous les candidats ont donc eu la possibilité de montrer leurs compétences, un certain nombre d'assistants d'éducation ont ainsi brillamment réussi un concours très sélectif.

Nous rappelons aux candidats que les modalités du concours interne ont été redéfinies en avril 2000 (BOEN Spécial n°15 du 20 avril 2000) et mises en application depuis la session 2001 du concours. La connaissance de ce texte et des rapports du jury depuis cette date est indispensable pour se préparer efficacement aux épreuves écrites et orales.

Bon courage pour le concours 2010

La composition du jury du CAPES interne - CAER

Le Directoire :

WIRTH Laurent, président du jury, de BUTTLER Simone, vice-présidente, LEYDET Jean-Louis, vice-président, SIREL François, secrétaire général, ARNAUD Laurent, secrétaire général adjoint, LOISTRON Jean-François, secrétaire général adjoint, BULABOIS Gilles.

Les examinateurs du jury

AYMARD Sylvie, BAUDSON Maryse, BODIN Dominique, BOMPOL Maryvonne, BONNET Olivier, CARUSO Olivier, CHAULET Patricia, COOLEN Brigitte, CORMARY Dominique, DELAYE Natacha, FOULETIER Frédéric, FROMENT Eric, GLAND Sylvain, HEYDON Véronique, JOUSSELIN Pascale, KESSLER Nicolas, LALLEMENT Catherine, LAMOTTE Alain, LANOT Bertrand, LATTEUX Patricia, LAVIGNE Marie-Jeanne, MARQUIAND Daniel, MUSSARD Christine, PAQUIN Etienne, PIDUTTI Catherine, PRIEUR Jean-Marc, RACHET Sylvie, RAJOT Alain, RESSE Laurent, RICHARD-BARTHE Martine, RIVAL Maryvonne, SAUVADE Michel, SERRUS Gilbert, SITTE-THIBAULOT Thierry, TEBOUL Margaret, VALADE Jean-Michel, VARGUE Françoise, VEZIAT Emmanuel, VIGUIER Philippe, ZACHARY Pascal.

Les concours du CAPES interne et du CAER ont eu lieu dans un contexte de baisse du nombre des inscrits. La session 2009 confirme la tendance amorcée depuis 2007, 1772 candidats étaient inscrits cette année (1981 en 2008, 2304 en 2007), soit une diminution globale de 23% en deux ans. L'écart entre les deux concours est moins grand que l'année dernière : pour le CAPES interne, -11,3% entre 2009 et 2008, -18,5% entre 2007 et 2008 ; pour le CAER, - 8,63% entre 2009 et 2008, - 4% entre 2007 et 2008. Seuls 1169 candidats ont effectivement composé (1299 en 2008, 1570 en 2007) soit une baisse de 25,5 % en deux ans. La baisse du nombre de candidats ayant composé est moins forte, pour le CAPES interne, que l'année précédente (-11,8% entre 2009 et 2008 ; - 23% entre 2008 et 2007) ; pour le CAER (- 6,9 % entre 2009 et 2008 ; - 6% entre 2008 et 2007) on constate une certaine stabilité.

Comme les années antérieures, les barres d'admissibilité ont été dissociées, compte tenu du nombre de postes offerts aux deux concours (60 pour le CAPES interne et 115 pour le CAER). Elles restent identiques à celles de 2007 et 2008 : celle du CAPES a été fixée à 10/20 donnant 148 admissibles ; celle du CAER a été fixée à 06/20 pour 273 admissibles.

LES EPREUVES ECRITES

Les épreuves écrites ont eu lieu le 3 février 2009, les candidats disposaient de 6 heures pour réaliser la composition de géographie et le commentaire de documents d'histoire qui étaient proposés cette année.

Le déséquilibre entre les deux parties de l'épreuve dénote une préparation et un entraînement insuffisants. Les copies « borgnes », c'est-à-dire qui ne traitent que l'un des deux sujets, sont nombreuses, elles représentent environ 15% de l'ensemble des copies ; dans un tiers d'entre elles le commentaire d'histoire est absent et donc, dans les deux autres tiers, c'est la composition de géographie qui fait défaut. Cette situation a tendance à s'accroître, ces copies ne représentaient que 11% de l'ensemble en 2008. Le jury tient à rappeler fermement que les candidats passent un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, les deux disciplines doivent être traitées de manière égale. Tout candidat qui ferait le choix de privilégier une des deux disciplines s'interdit de fait l'accès à l'admissibilité. Une copie « borgne » ne permet pas l'admissibilité.

Des efforts sont à noter concernant le style et la syntaxe qui sont en général satisfaisants. Les copies dans un style soutenu sans être ampoulé sont rares, quelques candidats ont cependant de réelles qualités d'écriture et de rédaction ; la grande majorité des copies est convenable au niveau de la forme ; quelques copies sont en revanche inacceptables de la part de professeurs en exercice ou de futurs enseignants. L'orthographe est plus contrastée, les fautes d'orthographe sont parfois nombreuses. Des phrases non terminées, de multiples abréviations, trop de fautes et une expression qui laisse à désirer sont rédhibitoires, on ne peut recruter des candidats qui n'ont pas une bonne maîtrise de la langue française. De même, quelques copies peu lisibles du fait d'une écriture négligée, de nombreuses ratures interrogent sur la capacité à guider correctement des élèves. Il est inutile de souligner certains passages ou de les écrire en rouge, cela ne fait pas partie des attentes de la rédaction d'une dissertation.

Les correcteurs soulignent une fois encore de plus grandes difficultés à traiter le sujet de géographie. La géographie est trop souvent négligée. Comme en histoire, il est indispensable, en géographie, de bien définir les termes du sujet, la notion d'aménagement l'a été trop rarement comme semblant aller de soi ; les limites géographiques de l'espace à étudier doivent aussi être clairement précisées. L'absence de localisation et de spatialisation à différentes échelles, de présentation des acteurs, d'éléments d'explication – beaucoup de devoirs sont uniquement descriptifs – sont des défauts très fréquents. Les bonnes copies ont tenté une typologie ou une régionalisation, ont proposé des schémas permettant de décrire efficacement un type d'aménagement ; elles utilisent un vocabulaire précis et des notions géographiques actualisées ; elles développent des exemples variés choisis dans les différentes parties de l'espace à étudier. Si les problématiques sont souvent correctement annoncées, elles ne guident pas suffisamment la construction du plan et de l'argumentation. Les approches historiques occupent trop de place. Un soin tout particulier doit être accordé à la rédaction de l'introduction.

Les candidats ont compris que les correcteurs attendaient des croquis ou des schémas dans les copies, encore faut-il qu'ils soient efficacement intégrés dans la construction d'un raisonnement, qu'ils soient adaptés au sujet et non plaqués de manière formelle, qu'ils ne comportent pas d'erreurs de localisation. Cela ne s'improvise pas, un entraînement est absolument indispensable.

Composition de géographie :

Les aménagements des littoraux de la Méditerranée

Attentes et pistes de correction

Le sujet

« Les littoraux » constituaient une des deux nouvelles questions du programme de géographie du concours. En limitant le sujet aux « littoraux de la Méditerranée » le jury permettait de circonscrire clairement l'espace à étudier. Si le sujet réduisait le champ de connaissances dont le candidat pouvait disposer, il invitait à croiser avec la question sur « La France et ses régions en Europe et dans le monde » et devait permettre d'introduire bon nombre des spécificités de l'espace pris en compte ici. Par ailleurs, les thèmes et espaces abordés ici sont largement présents dans les programmes de collège et lycée, depuis la classe de sixième (un littoral touristique méditerranéen), de cinquième (le Maghreb – « on insistera sur l'appartenance au monde méditerranéen et au monde musulman, sur les liens avec l'Europe, les contrastes littoraux/intérieurs/déserts et les problèmes démographiques) mais aussi de quatrième (un État de l'Europe méditerranéenne) en passant par la seconde et les études de cas sur les notions d'aménagement et d'environnement jusqu'au thème de « la Méditerranée, une interface Nord-Sud » en classe de terminale des séries générales.

Il semble ici important d'inscrire les aménagements à présenter dans leur relation à l'espace : la mise en valeur récente du littoral méditerranéen pour l'essentiel, pose clairement la question du caractère trop souvent prédateur vis-à-vis d'un espace fragile. Le questionnement peut alors porter sur la durabilité de l'appropriation par la société des rivages méditerranéens.

Les contrastes de développement sont également une clé de lecture possible, mettant en relation dynamiques démographiques, croissance économique, transformations et résistances sociales.

A travers l'étude de la diversité des aménagements, il est enfin possible d'aborder la notion d'interface, aussi bien entre espace continental et espace maritime, qu'entre continents et donc de jouer sur les différentes échelles.

Les pistes documentaires proposées ici recoupent les différences approches du sujet évoquées dans ces quelques lignes, un certain nombre de ces références bibliographiques et sitographiques constituent les outils usuels des professeurs d'histoire et de géographie (*Documentation photographique*, site Géoconfluences ...).

Bibliographie / sitographie

Pierre BECKOUCHE, Yann RICHARD, *Atlas d'une nouvelle Europe – L'Europe et ses voisins : vers une région mondiale ?*, Ed. Autrement, Coll. Atlas/Monde, 2008

Jacques BETHMONT, *Géographie de la Méditerranée*, Armand Colin, 2^{ème} éd., 2002.

Gabriel WACKERMANN (sous la dir. de), *La Méditerranée en dissertations corrigées*, Ellipses, 2001.

Yvette VEYRET et Paul ARNOULD (sous la dir. de), *Atlas des développements durables*, Ed. Autrement, Coll. Atlas/Monde, 2008.

Marie-Anne GERVAIS-LAMBONY (sous la dir. de), *La Méditerranée*, Éditions Atlande, coll. Clefs concours – Géographie, 2002.

Jacques BETHMONT, *La Méditerranée en partage, Documentation photographique*, n° 8039, 2004.

Jean-Pierre LOZATO-GIOTART (sous la dir. de), *La Méditerranée*, CNED-SEDES, 2001.

Géococonfluences : « la Méditerranée, une géographie paradoxale »,

<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/etpays/Medit/Medit.htm>

Plan bleu : <http://www.planbleu.org>

Les attentes du jury

L'introduction

Elle définit les termes du sujet, aménagements bien sûr, mais également littoral, un espace de contact « restreint, mobile et convoité », délimité ici dans le cadre du bassin méditerranéen en fonction de critères à énoncer ici d'ordre naturel mais aussi socio-économiques. Ces définitions précises des termes du sujet (littoral, aménagement) est indispensable. Une délimitation spatiale exacte devrait éviter de restreindre les exemples à l'ouest méditerranéen, voire à la seule France ; par ailleurs, l'intégration de l'espace méditerranéen à l'échelle mondiale est aussi à prendre en compte.

Le constat initial peut partir de la « découverte » récente, comme de la vision un peu stéréotypée du littoral méditerranéen, dominé par les aménagements touristiques, mais pouvait également s'ancrer sur le regain d'intérêt géopolitique que suscite aujourd'hui un espace en périphérie de l'Union européenne s'élargissant, ou sur la croissance économique globale, sur fond de mondialisation, d'un espace entre Nord et Sud.

Dans tous les cas, les aménagements contribuent à mettre en évidence variété des fonctions économiques ou gradient de développement, comme ils soulignent l'inégal dynamisme de cet ensemble en mutation rapide, après plusieurs siècles de dépendance face au pôle dynamique de l'Europe du Nord-Ouest.

La problématique

L'analyse du sujet conduit à identifier plusieurs questions :

- Quels aménagements caractérisent les littoraux ? Existe-t-il une « spécificité » méditerranéenne des aménagements littoraux dans l'importance comme dans la nature de ces aménagements ?
- Quels acteurs sont les principaux « aménageurs » des littoraux méditerranéens ?
- Les dynamiques observées sont-elles une menace ou une opportunité pour les littoraux ?

Une problématique possible pourrait être : L'appropriation récente du littoral et l'importance des aménagements entrepris répondent-ils aux besoins liés à une pression démographique accrue sans devenir une menace pour ces espaces fragiles ? Toute autre problématique cohérente et structurant le raisonnement est bien sûr acceptable.

Les attentes de l'exposé

Le jury attend des candidats :

- Des informations précises sur la délimitation de l'espace littoral.
- La prise en compte des différents types d'aménagements dans une logique globale de littoralisation (notion présente dans de nombreux programmes de collège et de lycée).
- L'inscription de ces aménagements dans le cadre de la préservation des ressources, ou au contraire dans leur surexploitation.
- Un raisonnement conduit à différentes échelles :
 - o Situer l'aménagement des littoraux méditerranéens dans un contexte planétaire associant littoralisation des activités et des hommes, mondialisation des flux. Les candidats doivent faire la preuve qu'ils savent utiliser avec à-propos les connaissances générales apprises sur la question des « littoraux ».
 - o La présence d'exemples à grande échelle pris aussi bien dans les parties européennes, africaines et asiatiques des rivages de la Méditerranée, qui souligneront les contrastes de développement observés. Ces exemples ne peuvent

être choisis dans tous les pays, le candidat ne doit cependant pas se limiter à des exemples français.

La réflexion doit conduire également à s'interroger sur la globalité des acteurs et ne pas minorer la dimension humaine de la construction du territoire. Le développement durable ne se limite pas à un discours univoque sur la seule dimension environnementale.

Les attentes du jury en termes de connaissances

Sur la caractérisation de l'espace littoral.

- La prise en compte des littoraux continentaux comme insulaires. Un ensemble de 46 270 km dont plus de la moitié en Grèce et ses îles, en Turquie et en Croatie. Ces espaces, souvent riches en ressources, densément peuplés et épuisés dès l'antiquité grecque et romaine, sont aujourd'hui fragiles tant par la nature de leurs sols que par les excès climatiques. L'inégale présence de l'eau, entre déserts côtiers et marais est un facteur déterminant de la mise en valeur.
- Une évaluation de la pression humaine sur l'espace littoral : sur 400 millions de personnes habitant l'aire de drainage des fleuves qui se jettent dans la Méditerranée, 140 millions demeurent dans la zone littorale, soit 35% de plus que par rapport à l'espace mondial. Cette présence importante est donc à mettre en relation avec la fragilité de l'espace évoquée dans le paragraphe précédent.

Sur les différents aménagements liés à « l'invention récente » des plaines littorales.

- Le tourisme de masse succède au tourisme des élites : cette « prolifération touristique » touche tout particulièrement le littoral azuréen : 12% des places de camping de la France, 14 % des résidences secondaires mais 29% des hôtels 4 étoiles... La pression touristique est estimée de 100 à 150 millions de visiteurs par an. 1 lit pour 2 mètres linéaires de côte... Le paysage littoral en est lourdement affecté, et l'urbanisation qui en découle est intense. On est très au dessus des statistiques mondiales : 1% des littoraux mondiaux touchés par les aménagements touristiques.
- L'activité portuaire : Rotterdam pèse autant que les 7 premiers ports méditerranéens. Cette activité se limite souvent au trafic de proximité, la dispersion de l'activité variant fortement d'un pays à l'autre : 1 port majeur en France – Marseille – 5 en Espagne mais 20 en Italie. Les Zones industrialo-portuaires des années 70 ont donné des résultats plutôt décevants. Aussi les aménagements, parfois débordant le site portuaire initial, demeurent dans une localisation ponctuelle.
- Pour le trafic, à l'échelle mondiale, seuls deux escales-relais sont méditerranéennes, Algésiras et Gioia Tauro en Italie. La Méditerranée est plutôt un espace marin traversé par les flux Ouest-Est qu'une façade maritime à l'échelle planétaire.
- Conciliant tourisme et navigation, le développement récent des croisières concilie les deux activités évoquées précédemment.
- L'industrialisation. Si dans certaines zones cela demeure sans contrôle, dans d'autres le temps est à l'éco-industrie, comme sur la Côte d'Azur. Au large de l'Italie la multiplication des forages pétroliers en mer peut également inquiéter.
- Les transports : une croissance considérable : de 15 millions d'automobiles en 1963 à plus de 100 millions aujourd'hui. Une densité double de celle à l'intérieur des terres : jusqu'à 100 véhicules au kilomètre ² contre 50. Les aménagements associés vont du développement des systèmes routiers, aux parkings, en passant par l'essor récent des autoroutes côtières.

Sur les acteurs associés à ces différents aménagements.

- L'acceptation forte du « laisser faire » dans les domaines de l'urbanisation, l'industrialisation et de la « touristification » est resté longtemps de mise, et le demeure parfois dans certains

secteurs de l'espace méditerranéen particulièrement convoités sur toutes les rives méditerranéennes. Dans ce contexte les différents acteurs privés s'opposent le plus souvent : agriculteurs, promoteurs immobiliers, industriels, touristes...

- Les États : la planification est plutôt récente, qu'elle cherche à protéger le littoral ou à en accroître le rôle économique moteur. On peut évoquer ici le Schéma d'aménagement du littoral pour le Languedoc en 1961, ou le rôle plus récent de l'ONT en Tunisie.
- Depuis 1970 des zones protégées sont mises en œuvre répondant à la pression accrue des revendications environnementales : 10 parcs nationaux, 40 parcs régionaux entre Gibraltar et la Sicile. En France, en 1975, création du conservatoire du littoral, 3 des 7 parcs nationaux français. Les îles de Croatie sont protégées par la constitution même... Ceci conduit parfois à réorienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur plutôt qu'en front de mer : c'est le cas, par exemple, en Libye et en Tunisie

Sur la mise en perspective durable de ces aménagements.

- Le constat. Les discussions sur la mobilité des littoraux : les dernières publications de scénario par le GIEC situent la variation du niveau de la mer de 18 à 59 cm d'ici à 2100, soit beaucoup moins que ce qui était redouté dans les années 80, sans pour autant que ceci ne soit pas lourd de conséquences pour des espaces spécifiques comme les deltas.
- La fragilité du tourisme liée à la saisonnalité, aux conflits politiques (« Hypothèque islamiste »).
- L'identification des menaces liées aux pollutions agricoles et industrielles.
- L'évocation des risques liés à la circulation maritime : accidents pétroliers de l'Urquiola en 1976 à l'entrée du port de la Corogne, de l'Independanta en 1979 dans le Bosphore ou de L'Irenes serenade en 1980 en Grèce ou plus récemment du Haven au large de Gênes en 1991.
- Le transport des hydrocarbures en lui même n'est responsable "que" de 45% des rejets en mer d'hydrocarbures (20% pour les accidents, aussi spectaculaires soient-ils, 20% pour le déballastage illicite et 5% pour les fuites aux terminaux). le reste provient de l'atmosphère (15%), des industries côtières (10%) et des autres activités humaines (30%), en particulier les rejets continentaux véhiculés par les cours d'eaux.
- Globalement, la forte pression humaine se traduit par une forte consommation d'espace et l'appauvrissement des zones de pêche.
- Le risque sismique peut aussi être évoqué.

Les dynamiques actuelles.

- Le recul des terres agricoles, l'extension des constructions, mais parfois le léger développement des espaces boisés.

Les actions entreprises pour permettre le maintien d'un fort degré d'utilisation de l'espace.

- La conduite de la réflexion à l'échelle de l'ensemble de la Méditerranée par la prise en compte de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), dans le prolongement de la recommandation européenne de 2002, ou des appels à projet français de 2005 « pour un développement équilibré des territoires littoraux par une GIZC » et de février 2008. Cette réflexion fait suite aux programmes des Nations Unies sur l'interaction entre littoral et zone côtière. Les aspects environnementaux ne sont cependant intégrés que depuis peu dans des projets globaux d'aménagement du territoire : plan d'action méditerranéen dans des « programmes de Gestion des espaces côtiers » (PGEC).

- La prise en compte depuis 1995 d'une charte du tourisme durable pour réduire les excès les plus criants liés au tourisme de masse.

Il était possible également de construire une typologie des espaces étudiés, pour l'essentiel, le fait urbain et son dynamisme en relation avec l'environnement, sont essentiels dans la différenciation de ces espaces : une typologie est proposée dans Lozato Giotard (2001), page 156-157 pour la Méditerranée du Nord-Ouest et peut être utile ici :

- Espace métropolitain en crise, espace urbain en voie de saturation : une démographie stagnante, voire décroissante ; le bâti est dense, les réseaux saturés ; l'environnement est dégradé (Marseille, Naples...). Dans des villes plus petites, ceci se traduit par des conflits de plus en plus fréquents entre activités touristiques et industrielles.
- Espace périurbain : en lisière des grandes agglomérations, ils connaissent une forte croissance démographique, mais la densité moyenne du bâti et des réseaux de transport en font un espace agréable en fort développement.
- Espace en fort développement : autour d'activités touristiques et/ou industrielles : la forte croissance démographique a un important impact environnemental. (cas de nombreuses villes du sud de l'Espagne...)
- Espace en phase d'urbanisation lente : ils possèdent une forte capacité d'innovation et de production dans un contexte favorable (nombreuses villes côtières espagnoles comme Alicante, ou villes du Sud de l'Italie...)
- Espace périphérique en voie de restructuration : espaces de conflits entre les résidences secondaires et les activités touristiques. (nombreuses régions italiennes).
- Espace en phase d'équilibre de villes moyennes : des villes moyennes à population stable et un environnement sauvegardé. C'est le cas de l'Italie centrale ou insulaire.
- Parcs et réserves naturelles : situés à proximité des espaces en voie de restructuration ou des espaces en phase d'équilibre, en fonction de sites remarquables comme le delta de l'Èbre, la Camargue ou la Corse et la Sardaigne.

A l'échelle du bassin méditerranéen, la différenciation permet de faire émerger plusieurs littoraux : ouest méditerranéen, Nord-est des Balkans et de l'Asie mineure, espace du Sud-est enfin, qui connaît aujourd'hui un développement considérable.

Plans envisageables

Suivant la délimitation qui est faite du sujet, le plan peut organiser la démonstration autour de différents scénarii :

- **La mise en évidence d'un phénomène géographique : l'aménagement d'un espace donné :**
 - o Description / localisation des aménagements.
 - o Mise en évidence des facteurs explicatifs.
 - o Menaces et opportunités, différenciation en termes de développement.
- **Une mise en relation entre les différents acteurs et l'espace envisagé**
 - o Une littoralisation croissante qui conduit à la multiplication des aménagements.
 - o Entre gisements et pénuries.
- **Une appréciation par rapport aux opportunités saisies par ces aménagements ou les menaces qu'ils induisent.**
 - o Un espace fragile en voie de saturation.
 - o Une approche plus respectueuse de l'environnement et inscrite dans une logique de développement durable.
- **Une typologie des littoraux**
 - o Les différents types d'aménagements.
 - o Leur combinaison permet d'identifier plusieurs ensembles littoraux caractérisés par un gradient variable de développement.
- **La caractérisation d'un espace géographique original : le littoral méditerranéen aménagé.**
 - o Un espace construit autour d'aménagements industrialo-portuaires.
 - o L'exploitation du gisement touristique.
 - o Les enjeux du développement durable.

Commentaire de documents d'histoire :

Les artistes de la Renaissance et l'Humanisme.

Attentes et pistes de correction

Le sujet

Quand Vasari écrit au XVI^e siècle les *Vies des meilleurs peintres*, il utilise le mot *rinascita* pour qualifier le renouveau des arts par la redécouverte de l'Antiquité ; mais depuis les travaux de l'historien Jacob Burckhardt au XIX^e siècle, le terme de « Renaissance » a une acception plus large : « c'est une époque, entre le XV^e et le XVI^e [avec des décalages selon les lieux] au cours de laquelle plusieurs générations d'artistes, d'écrivains et de savants ont eu le sentiment que des temps nouveaux étaient venus, marquant une rupture très nette avec la période médiévale ; si des nuances doivent être faites sur cette idée de rupture, un écart a été perçu et la conscience d'appartenir à un siècle unique a été constitutive d'une culture singulière partagée au moins par certaines élites » (Pascal Briost, *L'Europe de la Renaissance*, 2006) ; la Renaissance est donc à la fois un moment et un mouvement culturel qui a touché toute l'Europe et qui a autant innové que rénové. Depuis le milieu du XIX^e siècle lui est associé l'humanisme, conception du monde et modèle de perfection humaine, d'ordre esthétique, moral, social, porté par des penseurs, des écrivains, des artistes (cf. J.-C. Margolin, *Dictionnaire de la Renaissance*, 1998).

La question d'histoire moderne « Humanisme et Renaissance » a donc une dimension essentiellement culturelle qui rend incontournable l'étude des arts et leur imbrication avec les évolutions de la civilisation européenne. En outre, c'est une partie des programmes de cinquième et de seconde et utiliser les œuvres d'art comme sources d'histoire est devenu familier dans les manuels.

Le sujet proposé devait donc permettre aux candidats, après avoir pris soin, bien sur, de clairement définir les termes du sujet, de montrer la place centrale que les artistes occupent dans l'Europe de la Renaissance ; comment ils en incarnent les ambitions, les idéaux, les innovations, les audaces... mais aussi comment ils témoignent de l'affirmation de particularités locales, des évolutions politiques (par exemple l'affirmation du pouvoir dont ils mettent en scène la représentation esthétique) ou bien encore des interrogations de l'époque (par exemple sur ce que peut être l'imitation du modèle antique).

Les documents

Tous ont été choisis parce qu'ils mettent en lumière la relation des artistes avec l'esprit de l'humanisme : une nouvelle vision de l'homme et du monde qui aboutit à la recherche de la perfection réaliste, à travers la construction d'ensemble et la minutie des détails ; la passion pour la connaissance avec, en particulier, la maîtrise de la perspective ; la fascination pour l'Antiquité qui n'est pas seulement imitation mais aussi réflexion sur la beauté idéale et les règles de l'harmonie ; ces documents montrent également la diffusion européenne de la Renaissance (les œuvres sont italiennes, allemandes, française et doivent suggérer l'ampleur de ce mouvement mais aussi le jeu des influences et des résistances d'un foyer à l'autre).

Les titres donnés aux documents (qu'il ne fallait pas confondre avec les titres des œuvres) étaient un moyen d'orienter la réflexion des candidats vers une analyse historique des tableaux, particulièrement célèbres et très souvent reproduits dans les manuels de cinquième et de seconde où ils font l'objet d'exercices d'analyse ; ces œuvres ne devaient donc pas déstabiliser les candidats ; leur présentation était indispensable, mais ne devait pas prendre la forme d'un inventaire exhaustif et formel comme cela a parfois été le cas ; elle devait mettre en évidence la diversité des artistes et de

leurs origines, la variété des sujets représentés, afin de circonscrire l'espace et le temps du sujet et de guider la problématique.

La méthode

Selon la définition de l'épreuve (cf. BOEN n° 15 de 2000) l'exercice consiste en « un commentaire composé des documents, en réponse au sujet donné ».

Comme dans les différents rapports précédents, il faut rappeler que le jury attend une présentation globale et organisée des documents et non pas un développement spécifique de chacun d'eux, surtout si ces développements se juxtaposent simplement les uns aux autres. Une fois encore, il faut rappeler que le candidat doit penser avant tout à traiter le sujet en s'appuyant sur le corpus documentaire. Il doit utiliser les documents de manière critique, en tirer des informations et les intégrer à la problématique d'ensemble. Naturellement, les documents n'abordent pas tous les aspects de la question et l'apport de connaissances personnelles est indispensable ; le jury a ainsi apprécié les copies dans lesquelles les candidats enrichissaient leur argumentation d'autres références artistiques, soigneusement utilisées.

Le premier écueil était donc de faire une composition très générale sur les thèmes de la Renaissance et de l'humanisme en se limitant à la citation des documents sans analyse et sans apport de connaissances personnelles ; le second écueil, qui heureusement a été le plus souvent évité, était bien sur de traiter séparément « les artistes » et « l'humanisme », sans faire des relations entre les deux, l'élément déterminant du sujet.

Problématique et orientations du plan

Si des candidats ont eu des difficultés pour utiliser les œuvres comme documents d'histoire, la formulation de la problématique semble avoir posé moins de problèmes, même si on regrette qu'elle se soit limitée souvent à transformer le sujet en question. Comme il a été suggéré dans la présentation du sujet la problématique pouvait être : « Comment les artistes de la Renaissance ont-ils incarné l'idéal de l'humanisme ? » ou bien, pour reprendre le titre d'un livre d'Erwin Panofsky : « Quels sont les thèmes humanistes dans l'art de la Renaissance ? ».

Pour y répondre, les développements suivants font le point sur les informations que les candidats pouvaient tirer des documents, la façon dont ils pouvaient les analyser et les croiser avec leurs connaissances pour répondre au sujet.

L'humanisation des arts : les trois premiers documents traduisent l'intérêt pour l'homme et le monde sensible cher aux humanistes. Plusieurs thèmes permettent de l'illustrer :

- le souci de réalisme : par la profondeur, les volumes, le rendu des matières et des lumières (en particulier dans l'autportrait), la mise en scène et les décors, mais aussi l'importance accrue des paysages naturels qui remplacent les fonds d'or à partir du XV^e siècle ; on peut en rappeler les prémices chez Giotto au début du XIV^e qui invente « l'espace moderne » du tableau (E. Panofsky) ; mais ce sont Masaccio en Italie et van Eyck dans les Flandres au début du XV^e siècle qui en fixent les règles avant Alberti et son traité *De la peinture* (1435).

- l'affirmation de l'individu dont les peintres veulent rendre les traits et l'âme dans des portraits ; en 1435, Alberti s'exprime ainsi : « Nous autres peintres, nous voulons par les mouvements du corps, montrer les mouvements de l'âme ». La volonté de rendre la singularité de l'individu a émergé de façon extraordinaire dans les Flandres avec Van Eyck au XV^e siècle qui travaille la minutie des détails. En Italie les artistes se préoccupent d'abord de rendre les volumes et la profondeur (cf. Pisanello, Masaccio, Piero della Francesca). Cette promotion de l'individu se traduit par la multiplication des portraits indépendants mais aussi par la place nouvelle de l'artiste ; sur le document 2 on trouve la signature et le monogramme de Dürer ; une inscription [« je l'ai peint selon mon apparence/ j'avais vingt-six ans »], certes invisible sur la reproduction, y est ajoutée ; l'autportrait marque aussi le souci de construire l'image de soi pour la postérité, la recherche de la célébrité individuelle. Les artistes participent d'ailleurs aux cercles d'humanistes, ils sont accueillis, employés et protégés par des

mécènes parfois prestigieux ; en s'émancipant ainsi des institutions traditionnelles, en particulier des corporations, ils acquièrent un nouveau statut social.

- l'humanisation des scènes religieuses par le souci de rendre l'intensité des expressions et des émotions (on peut citer *Le Christ à la colonne* d'Antonello da Messina) ; en outre, le tableau de Carpaccio, comme souvent ceux qui mettent en scène des pères de l'Église ou les évangélistes (cf. Antonello da Messina, Van Eyck, Ghirlandaio ...) est l'occasion de les présenter comme des humanistes dans leur « studiolo ». Les peintres sont aussi sollicités pour réaliser des tableaux de petites dimensions, mettre leur art au service de la *devotio moderna*, plus intimiste et méditative. Par les commandes des ordres religieux et les attentes d'une religiosité plus personnelle, l'art religieux est ainsi au cœur des innovations dans la peinture.

Un regard guidé par la passion de la connaissance : cet autre aspect de l'idéal humaniste est bien représenté dans le premier document : le « studiolo » des humanistes que nous montre Carpaccio est rempli de livres mais aussi d'objets symboliques de la curiosité scientifique et intellectuelle de l'époque (globe, partition musicale, instruments de mesures...). Cet idéal est aussi celui des peintres :

- il se traduit par des recherches et l'invention d'un espace tridimensionnel vraisemblable grâce à la mise au point de la perspective linéaire (visible dans les documents 1 et 3) et de la perspective aérienne (autoportrait de Dürer) rendue par les volumes et l'étude de la lumière. La théorie des proportions naturelles du corps qu'évoque Dürer est aussi une innovation de la Renaissance. De son côté, Philippe de l'Orme suggère, suivant Vitruve, que l'architecte doit lui-même être un scientifique afin de réaliser des bâtiments d'une harmonie parfaite. Les documents 2 et 4 rappellent en outre que les artistes sont souvent eux-mêmes des théoriciens (cf. Piero della Francesca, Léonard de Vinci, Alberti).

- l'importance des échanges entre les grands foyers de la Renaissance rappelle la République des lettres des humanistes. L'imprimerie diffuse les livres et les reproductions gravées d'œuvres d'art, les voyages permettent aux artistes d'étudier les différentes manières de travailler ; Dürer a séjourné à Venise, Rome, Florence et Bruges ; dans l'autoportrait du Prado il est d'ailleurs habillé et ganté comme un gentilhomme vénitien, signe de ses ambitions sociales. Philibert de l'Orme a séjourné en Italie (le document 4 montre la connaissance précise qu'il a de l'urbanisme florentin). A l'époque de François I^{er}, le Primatice, Rosso, Léonard sont invités à travailler à la cour ; on peut multiplier les exemples.

- l'affirmation d'une ambition : les connaissances sont au service d'une représentation réaliste du monde et des hommes ; mais elles doivent aussi permettre d'imaginer une vision idéale de l'humanité où l'harmonie des corps et des paysages urbains définit la beauté et reflète la perfection du monde voulue par Dieu comme l'évoque de l'Orme dans son traité. Le tableau du Pérugin ou celui de Luciano Laurana représentent des projets de cité idéale ; ils font écho au traité d'Alberti sur l'architecture (1452) et rappellent les différents travaux d'urbanisme entrepris par les marchands et les princes dans les grands foyers de la Renaissance. Ils montrent plus généralement l'intérêt des artistes comme des humanistes pour l'organisation civique, le bon gouvernement, l'esthétisation de l'espace public.

Un regard fasciné par l'Antiquité : cette question du regard sur l'Antiquité permet d'aborder le thème de la redécouverte mais aussi celui de l'adaptation du modèle antique selon les régions, de l'influence de l'Italie sur le reste de l'Europe et même des liens avec le Moyen-âge (qui n'ignorait pas l'Antiquité et dont les goûts esthétiques et les préoccupations n'ont pas partout disparu). On peut donc insister sur plusieurs aspects :

- l'importance du contexte : depuis Pétrarque la ferveur pour l'Antiquité ne s'est pas démentie ; la recherche de manuscrits, le travail de philologie, de traduction et d'édition ont permis de découvrir ou redécouvrir des œuvres littéraires ou scientifiques : Platon et Aristote, Euclide, Pythagore, Vitruve, l'architecte romain du 1^{er} siècle avant J-C dont l'œuvre est publiée à Rome en 1490 et en France en 1547 dans une traduction française illustrée par Goujon. Les premières fouilles archéologiques ont mis à jour des sculptures (le Laocoon, l'Apollon du Belvédère), les vestiges antiques passionnent les artistes, les humanistes, les élites sociales et politiques qui constituent des collections.

- l'influence de la pensée et de l'art grecs et romains se fait durablement sentir dans la sculpture, l'architecture permanente ou éphémère (entrées princières) mais aussi la peinture ; on pense bien sûr aux multiples exemples d'œuvres illustrant la mythologie. Dans son traité, de l'Orme prend pour modèle Vitruve dont l'œuvre était connue au Moyen-âge mais qui ne commence à influencer la pratique de l'architecture qu'à la Renaissance ; il a montré l'importance du décor, de l'association harmonieuse des éléments, de l'utilisation des ordres des colonnes. Le modèle antique est bien visible aussi dans le document 3 avec les arcs de triomphe, les éléments de décoration (arc en plein cintre, fronton, colonnes), l'importance des symétries et des proportions suivant les canons antiques ;

mais il est aussi présent dans le tableau de Carpaccio : St Augustin et St Jérôme ont souvent inspiré artistes et écrivains de la Renaissance par la synthèse qu'ils ont faite des cultures païenne et chrétienne ; les références à l'Antiquité et au christianisme se juxtaposent (une statue de Jésus, la mitre, et sur la tablette de gauche, une statuette païenne).

- mais dans l'art comme dans la pensée humaniste s'impose aussi la volonté de dépasser les anciens grâce aux techniques nouvelles. Ainsi Brunelleschi lorsqu'il construit le dôme de la cathédrale de Florence, le plus vaste jamais construit, doit résoudre des problèmes techniques inédits et inventer de nouvelles machines. On retrouve le rôle des innovations techniques dans la peinture et la sculpture (utilisation de la peinture à l'huile, de la toile, technique nouvelle du bronze dans la sculpture). Par ailleurs, le poids des traditions et des usages locaux, l'héritage gothique, ont « filtré » les influences extérieures et amené l'adaptation du modèle antique italien ; cela a permis l'éclosion de styles divers à travers l'Europe, comme celui de la Renaissance française dont Philibert de l'Orme est un représentant et l'école de Fontainebleau, un foyer. Dans son traité d'architecture, celui-ci rend hommage à la culture antique et italienne mais évoque également ses propres inventions, ses belles œuvres au service du prestige royal.

Ces thèmes pouvaient constituer l'armature d'un plan, très bien adapté aux documents proposés. Mais on pouvait imaginer d'autres combinaisons. Par exemple :

- I. les artistes révèlent l'homme à lui-même (portrait, goût du réalisme, nouvelle représentation des scènes religieuses, soif de connaissances)
- II. les artistes rendent compte des évolutions politiques (l'ambition de la cité idéale, les principes du bon gouvernement, la cour, le prince)
- III. les artistes témoins des vecteurs et des outils de l'humanisme (les voyages, le rôle de l'imprimé ; les cadres de travail, le *studiolo*, la cour ; les nouveaux moyens techniques et scientifiques)

Bibliographie indicative :

Pascal BRIOIST, *La Renaissance*, 1450-1570, Paris, Atlande 2003, clefs-concours.

Pascal BRIOIST, *L'Europe de la Renaissance, Documentation Photographique*, 2006.

Peter BURKE, *La Renaissance européenne*, points histoire, 2000.

Jean DELUMEAU, Ronald LIGHTBOWN, *La Renaissance*, 1996.

Dictionnaire de la Renaissance, Encyclopaedia universalis, 1998.

LES ORAUX D'ADMISSION

Les oraux d'admission des concours internes du CAPES et du CAER se sont déroulés du 17 au 21 juin 2009 dans les locaux du lycée Pierre d'Ailly à Compiègne.

Rappel des conditions de l'épreuve

Chaque candidat passe **une seule épreuve orale constituée par l' « analyse d'une situation d'enseignement » qui « prend appui sur un dossier proposé par le jury »** dont il a connaissance au moment de l'entrée en préparation (deux heures). « Le dossier tient compte du niveau d'enseignement (lycée d'enseignement général et technologique ou collège) dans lequel le candidat a une expérience », il porte donc sur une séquence (ou une partie d'une séquence) d'histoire ou de géographie de collège ou de lycée. « Le candidat fait connaître le niveau qu'il choisit au moment de l'inscription au concours ».

La durée de l'épreuve est d'« une heure maximum (exposé : 15 minutes maximum ; entretien 45 minutes maximum) ». « L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier », cela permet au jury de faire préciser certains éléments de l'exposé ou du dossier. L'entretien est ensuite « étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat » ce qui conduit à élargir l'échange à la discipline qui n'a pas fait l'objet de l'interrogation principale, d'évoquer l'enseignement d'éducation civique ou d'ECJS, de questionner le candidat sur le fonctionnement de l'institution.

Il est important de souligner la place de cette « épreuve orale d'admission » qui constitue une « épreuve professionnelle ». En effet, elle a un **coefficient 2** alors que l'écrit a un coefficient 1. **Il est donc essentiel de préparer avec soin l'oral.**

Le dossier comprend « des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et des productions des élèves ». Il a une forme volontairement standardisée qui a déjà été présentée dans les précédents rapports :

- une première page qui mentionne le sujet, le sommaire des documents relatifs au sujet et des questions auxquelles le candidat doit répondre lors de son exposé ; ces questions, au nombre de 3 à 5, portent essentiellement sur des situations d'enseignement (programmation, progression, problématique, notions, mises en activité, évaluations...)
- un ou plusieurs textes scientifiques (réflexion épistémologique, problématiques universitaires...)
- des extraits de textes officiels (programmes, documents d'accompagnement...)
- des documents didactiques (démarches de séquence ou de cours, extraits de manuel...)
- des travaux d'élèves.

Dossiers fournis par le jury durant la session 2009 :

- Enseigner « Athènes au V^e siècle avant J.-C. » en classe de 6^e.
- Enseigner « Des paysages ruraux : un delta rizicole en Asie » en classe de 6^e.
- Enseigner « Le peuple de la Bible : les Hébreux » en classe de 6^e.
- Enseigner « Le Maghreb » en classe de 5^e.
- Enseigner « Le Japon » en classe de 3^e.
- Enseigner « Les États-Unis » en classe de 3^e.
- Enseigner « La Première guerre mondiale et ses conséquences » en classe de 3^e.
- Enseigner « L'eau entre abondance et rareté » en classe de seconde.
- Enseigner « La Méditerranée au XII^e siècle : carrefour de trois civilisations » en classe de seconde. L'exemple de la Sicile normande.
- Enseigner « Décolonisation et construction de nouveaux États » en classe de terminale STG.

Les candidats noteront que l'équilibre entre les sujets d'histoire et de géographie est parfaitement respecté. Que tous les niveaux de classe peuvent donner lieu à des dossiers, y compris les classes de terminale des séries technologiques.

La diversité des candidats

Le profil des candidats au CAPES interne évolue, 38,5% (40% en 2007 et 2008) des admissibles sont des contractuels ou des vacataires, 31% des assistants d'éducation (20% en 2008). La première catégorie est en légère baisse alors que la seconde est en nette augmentation, mais leur réussite est inégale cette année, 45% des reçus sont des contractuels ou des vacataires, seulement 21% des assistants d'éducation. Un certain nombre de candidats déjà titulaires dans un corps de l'enseignement passent le CAPES interne avec des réussites diverses : 4 admissibles et seulement 1 admis pour les PLP ; 6 admissibles et 4 admis pour les professeurs des écoles, les deux CPE admissibles ont été admis. Ces résultats montrent que, quel que soit le statut des candidats, il est possible de réussir le concours. Pour le CAER, tous les candidats ont déjà enseigné.

Les hommes représentent 55,5% des admissibles au CAPES interne et 60 % des reçus (les chiffres sont donc respectivement de 44,5% et 40% pour les femmes). Pour le CAER, les proportions s'inversent, ce sont les femmes qui représentent 56% des admissibles et 59% des reçus (44% et 41% pour les hommes).

Dans le concours public, le niveau d'étude ne semble pas avoir d'influence sur la réussite ; 43% des admissibles ont une licence, la proportion est identique pour les détenteurs d'une maîtrise ; les chances de réussite sont strictement équivalentes. En revanche, pour le CAER, les candidats ayant une maîtrise représentent 48% des admissibles et 54 % des admis, pour ceux n'ayant qu'une licence les proportions sont de 39% et 31%.

Il est à noter l'absence à l'oral d'un certain nombre de candidats admissibles, 6 pour le CAER et 7 pour le CAPES interne.

Quelques conseils aux futurs candidats pour la préparation de l'oral

Le choix du niveau (collège ou lycée) dans lequel s'inscrira le dossier d'oral ne doit pas être fait de manière aléatoire, il nécessite de privilégier l'expérience acquise. Le fait d'enseigner dans un niveau au moment de l'inscription au concours ne préjuge pas du choix à effectuer. Comme les années précédentes, le plus grand nombre des candidats admissibles de 2009 se présentait en série « collège » (73% en série « collège » et donc 27% en série « lycée »). Il est à noter que la réussite est relativement meilleure cette année pour les candidats de la série « collège », la situation était différente en 2008.

	Amissibles série « collège »	Admissibles série « lycée »	Admis série « collège »	Admis série « lycée »
CAPES interne	100 (67,5%)	48 (32,5%)	43 (71%)	17 (29%)
CAER	207 (76%)	66 (24%)	82 (79%)	21 (21%)
total	307 (73 %)	114 (27%)	125 (77%)	38 (27%)

Les membres du jury évaluent trois types de compétences qui supposent une préparation spécifique : les qualités de communication ; les compétences disciplinaires ; les compétences didactiques. Ils ont utilisé un large éventail de notes entre 03/20 et 18/20 ; les admis ont obtenu des notes entre 11 et 18 pour le CAPES interne, entre 9 et 18 pour le CAER.

Une partie des remarques mentionnées dans les précédents rapports du jury restent valables pour cette session 2009 et pourraient en grande partie être reprises, les membres du jury notent cependant un certain nombre d'évolutions.

Qualités de communication

Les candidats se présentent dans des tenues correctes. Dans l'ensemble, il n'est pas noté de grandes difficultés à s'exprimer à l'oral sauf dans le cas d'un grand stress où il n'est pas toujours facile de cacher sa nervosité. Il est donc nécessaire d'avoir une véritable « préparation physique » afin de tenir la durée de l'épreuve ; à l'issue de l'exposé de 15 minutes – temps souvent assez bien respecté – il reste plus de 30 minutes d'entretien divisé en trois parties de nature différente. Dans un premier temps, sont repris des éléments du dossier, le jury cherche à faire préciser certains points, à

questionner sur les aspects du dossier insuffisamment exploités ; il ne s'agit pas pour autant d'aider le candidat à terminer l'exploitation de ce dossier s'il n'est pas parvenu à le faire. Dans un deuxième temps, le candidat doit répondre à des questions sur la discipline (histoire ou géographie) qui n'a pas été abordée par le dossier ; enfin dans un troisième temps, il est interrogé sur l'éducation civique, l'ECJS et certains aspects de l'organisation du système éducatif. Ces questions qui ne sont pas connues au moment de la préparation suppose que le candidat montre sa capacité à remobiliser des connaissances et à se montrer réactif. Si la qualité de l'exposé est importante dans la notation, l'entretien est aussi déterminant ; un exposé moyen peut être rattrapé par un entretien dans lequel le candidat montre ses compétences ; il ne faut pas se laisser aller au pessimisme, il convient de montrer de l'opiniâtreté et de la détermination jusqu'au bout de l'épreuve.

Les candidats ne doivent pas être surpris par le déroulement de l'épreuve, lors de la réunion d'accueil des candidats, ces aspects pratiques sont précisés, chaque commission d'oral rappelle aussi le déroulement de l'épreuve.

Au moment de l'exposé, il convient de trouver le niveau sonore adapté à ce type d'exercice, sans parler trop fort, le candidat doit être parfaitement audible ; une voix posée, un débit mesuré ni trop lent ni trop rapide sont appréciés par le jury. Il est attendu du volontarisme et de la motivation. Un exposé qui commence par « On me demande de traiter ... » manque souvent de conviction. Un débit monocorde, une syntaxe maladroite, un langage trop familier (« prof », « géo », « gamins » ...) ne sont pas des atouts pour un enseignant en exercice ou un futur professeur. Le candidat doit être capable de se dégager de ses notes.

Il faut insister sur le fait que l'exposé ne peut se réduire à la simple juxtaposition des réponses aux questions posées dans le sujet, un propos introductif qui ne peut qu'être court – une introduction de cinq minutes occuperait un tiers du temps et ne permettrait pas de traiter correctement le sujet – peut être l'occasion de présenter les enjeux du dossier et permet au jury de vérifier la capacité du candidat à aller à l'essentiel. En revanche, toutes les questions doivent être traitées.

Le jury évalue la nécessaire réactivité des candidats, cela suppose cependant des réponses réfléchies, que le candidat prenne le temps d'écouter la question ; il importe de répondre de manière concise et ciblée, de ne pas contourner l'obstacle, les examinateurs ne sont pas dupes.

Dans la mesure du possible, il est important de s'entraîner dans les conditions du concours en faisant des oraux blancs quand les candidats peuvent assister à une préparation. L'oral est, en partie, un exercice formel qu'il faut maîtriser et qui ne s'improvise pas.

Dans l'ensemble les candidats ont renoncé par rapport aux années précédentes à commencer l'exposé par une lecture fastidieuse des titres des documents et/ou des questions, par une présentation linéaire de ces documents souvent peu opérationnelle ; cela a été rappelé régulièrement lors des réunions d'accueil des candidats qui ont donc pris en compte ce conseil.

Écrire au tableau est parfois superflu et peut être une perte de temps, un schéma bâclé est inefficace, un plan qui ne sert pas d'appui à une démonstration est peu convaincant. En revanche, certains candidats donnent sens à leur propos par l'élaboration d'un croquis simple pour préciser une notion ou pour localiser un phénomène que ce soit au cours de l'exposé ou de l'entretien.

Compétences disciplinaires

Le jury dans son ensemble a regretté le manque de culture historique et géographique de nombreux candidats ; certains d'entre eux qui ont de réelles compétences pédagogiques ne peuvent obtenir de bonnes notes par le manque de connaissances de base. Le concours nécessite une culture générale disciplinaire renforcée par des lectures de base en lien avec les thématiques des programmes d'enseignement. Il est donc indispensable de mettre à jour les connaissances notionnelles – associer le régime nazi à la notion de totalitarisme est attendu de tous les candidats, la notion de crise doit pouvoir être cernée comme celles de révolution, de puissance, de mondialisation... par exemple –, de connaître quelques débats historiographiques – cela éviterait de s'appesantir sur les causes de la 1^{ère} Guerre Mondiale.

Au risque de se répéter, rappelons que les manuels scolaires ne peuvent constituer les seules lectures des enseignants d'histoire et de géographie. Les candidats qui ont lu les rapports précédents ont compris qu'il était judicieux de citer des revues comme *L'Histoire*, la *Documentation photographique*, les *Textes et Documents pour la Classe* ou des sites Internet comme *Géocofluences*. Il ne suffit pas de citer des titres ou des ouvrages que l'on ne s'est pas appropriés, les membres du jury connaissent bien ces publications, ils ont rapidement repéré les candidats qui avaient fait effectivement des lectures et ceux qui n'avaient jamais consulté ces revues ou ces sites, le jury cherche toujours à aller au-delà de simples références. Une référence scientifique citée par le candidat est susceptible de faire l'objet d'un questionnement ; il est attendu du candidat de l'honnêteté intellectuelle dans ce domaine. L'actualisation des connaissances passe aussi par la lecture d'ouvrages universitaires dont on sait citer les auteurs ; ce n'est pas une question piège que de demander le nom d'historiens et des géographes vivants : la recherche en histoire médiévale ne s'est pas arrêtée avec Georges Duby...

Une partie des questions vise à vérifier la solidité de l'acquisition des connaissances. Il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent les repères chronologiques et géographiques que les élèves doivent connaître en fin de collège. Si l'on peut comprendre que sous l'effet du stress certaines dates « échappent », il n'est pas acceptable que des dates soient totalement ignorées ou erronées avec des écarts de plusieurs siècles. De même, s'il exige des élèves des définitions précises, le candidat doit s'imposer cette règle à lui-même ; des définitions simples sont exigibles sans pour autant être simplistes ou caricaturales, là encore un minimum de réflexion s'impose.

Les documents sont très présents dans les manuels et dans les cours d'histoire et de géographie, l'absence de réflexion sur le statut des documents que ce soit en histoire ou en géographie n'est pas tolérable de même que certains approximations – un croquis n'est pas un schéma ni une carte. Le jury peut demander le commentaire précis d'un document du dossier, il s'agit de voir comment procède le candidat, comment il interroge le document en tant qu'historien ou géographe d'une part et en tant que professeur, d'autre part.

Les questions d'éducation civique sont mal maîtrisées, les textes de référence mal connus ou mal datés. Des lectures précises s'imposent dans ce domaine.

Compétences didactiques

Un concours de recrutement d'enseignants nécessite la connaissance par les candidats des textes en vigueur. Les programmes d'enseignement sont dans l'ensemble connus. La lecture des programmes doit être attentive et ne pas se limiter à la liste des questions à traiter mais porter aussi sur les pages introductives, les paragraphes concernant « Les approches et méthodes » par exemple ; de même les documents d'accompagnement ou des ressources pour la classe doivent être parfaitement connus. Lorsqu'il est demandé de remettre une séquence ou une séance dans une programmation il n'est pas attendu que le candidat déroule tout le programme dans le détail mais fasse preuve d'un minimum de réflexion sur ce programme.

Les épreuves du baccalauréat doivent toutes être connues, s'il est vrai que des candidats isolés qui n'ont pas été amenés à enseigner dans les classes technologiques ne peuvent pas témoigner de leur pratique, il est cependant exigible de connaître la nature et la structure des épreuves (écrite ou orale).

Les documents scientifiques du dossier ne sont pas à paraphraser mais il ne faut pas pour autant les oublier. Ils sont un appui indispensable dans la démarche de construction d'une leçon. Le choix de ces documents n'est pas le fruit du hasard, le concepteur du sujet a une intention lorsqu'il les sélectionne. Le candidat doit montrer l'intérêt de ces documents pour l'élaboration d'un cours, cela doit l'aider à porter un regard critique sur les documents didactiques fournis et sur les extraits de manuels. Il n'est donc pas attendu du candidat qu'il propose l'organisation d'une séquence telle qu'il a l'habitude de le faire, il convient d'éviter de plaquer une activité déjà réalisée. Ainsi pour le dossier « enseigner l'eau entre abondance et rareté » pourquoi présenter longuement le cas de l'eau au Moyen-Orient, alors que c'est le cas de la Grèce qui est proposé dans le dossier auquel le candidat ne fait pas allusion ? Il s'agit donc de savoir mettre à distance ses pratiques habituelles ; on ne peut justifier son choix en disant « Je commence toujours par la présentation géographique » lorsque c'est la notion de puissance qui doit être abordée ou que les documents scientifiques invitent à se détacher

du déterminisme géographique. Pour traiter correctement le dossier deux écueils sont à éviter : perdre de vue les demandes des concepteurs, faire un cours à propos du sujet du dossier.

Le jury n'attend absolument pas qu'on lui fasse une leçon type mais souhaite comprendre concrètement comment les élèves travaillent, ce qu'ils font, ce que fait le professeur. Cela suppose d'avoir analysé un minimum ses pratiques pour le candidat qui enseigne ou d'avoir pu observer des séances pour les autres. Les candidats qui n'ont jamais enseigné gagnent à aller dans les classes voir des situations concrètes d'enseignement.

Les prestations sont souvent moins bonnes en géographie qu'en histoire, les candidats proposent une géographie datée une « géographie de grand-papa » où le jeu des acteurs, les emboitements d'échelles ne sont absolument pas envisagés.

Une réflexion sur la problématique s'impose. La plupart des candidats proposent une ou plusieurs problématiques, rares sont ceux qui leur donnent sens et lui assignent sa fonction de fil directeur pour choisir les documents et leur questionnement, pour adopter un plan, pour construire un raisonnement.

Les mises en activité posent aussi parfois problème lorsqu'elles conduisent à de l'activisme pédagogique, le cours n'apparaît alors que comme une suite d'activités, la deuxième chassant la première sans que l'on sache pourquoi, etc.

Ces conseils souvent simples et de bon sens doivent être utiles aux futurs candidats dans leur préparation. Il ne leur est pas demandé de l'érudition mais ils doivent être capables de montrer une véritable culture historique et géographique mise au service de la construction de cours qui suivent un fil directeur pertinent.

Statistiques

	CAPES interne	CAER PC
Admissibilité		
Nombre de postes	60	115
Nombre d'inscrits	1192	580
Présents à l'écrit	713	456
Barre	10	6
Nombre d'admissibles	148	273
Admission		
Barre	12	10
Nombre d'admis	60	103

Rapport établi par :

M. Laurent WIRTH, Inspecteur Général de l'Education Nationale.

M. Jean-Louis LEYDET Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional, Académie d'Aix-Marseille.

Mme Catherine PIDUTTI, professeure agrégée, académie de Paris.

M. Michel SAUVADE, professeur agrégé, académie de Clermont –Ferrand.